

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE STARTERRE

Applicables à compter du 15/07/2026

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des ventes de véhicules proposées par la société Starterre sur le site internet www.starterre.fr (ci-après désigné « le Site ») auprès de tout acheteur ayant la qualité de consommateur en vertu de la législation et de la jurisprudence. En conséquence, le fait de passer commande d'un véhicule sur le Site emporte acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente figurant sur le Site et dont l'acheteur reconnaît avoir pris connaissance préalablement à sa commande. L'acheteur préalablement à sa commande, déclare avoir la pleine capacité juridique, lui permettant de s'engager au titre des présentes conditions générales de vente. Starterre se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales de vente. À ce titre, les nouvelles conditions générales de vente seront applicables pour toute future commande confirmée par l'acheteur, après la publication des nouvelles conditions générales de vente. Toute modification des présentes conditions générales de vente ne pourra en aucun cas s'appliquer aux commandes en cours.

IDENTITÉ DU VENDEUR

Dénomination sociale : Starterre
Capital : 10 000 000 €
Siège social : 33/41 Boulevard Lucien Sampaix - 69190 SAINT-FONS
Numéro RCS : 388727844 RCS LYON
Numéro d'identification à la TVA : FR74388727844
SIREN : 388727844
E-mail : contact@starterre.fr
Téléphone : 04 72 71 98 98

Article 1 – COMMANDE

Caractéristique du véhicule

L'acheteur peut, préalablement à sa commande, prendre connaissance, sur le Site ou en agence, des caractéristiques essentielles du véhicule qu'il désire commander. Starterre informe ses clients que les véhicules d'occasion appartenant à la catégorie Zéro Km possèdent une première immatriculation et un kilométrage compris entre 0 et 1000 Km. De plus l'acheteur est informé et accepte que les véhicules vendus par Starterre soient issus d'une négociation auprès de

distributeurs indépendants de la marque du véhicule ou de toutes autres entreprises en France ainsi qu'à l'étranger provoquant une possible modification de l'appellation du véhicule par rapport à la dénomination française. En l'état actuel de la technique, le rendu des représentations des véhicules proposés à la vente par Starterre, notamment en termes de couleurs ou de formes, peut varier d'un poste informatique à un autre ou différer quelque peu de la réalité selon la qualité des accessoires graphiques et de l'écran ou encore selon la résolution de l'affichage. Les produits proposés à la vente sont décrits avec le plus d'exactitude possible.

À noter : certains de nos véhicules d'occasion dit « Prêt-à-partir » (PAP) sont révisés, reconditionnés et les pièces d'usures remplacées si nécessaire.

Si des omissions ont pu se produire, la responsabilité de la société Starterre ne pourra être engagée. Les photographies, graphismes et les descriptions des produits proposés à la vente n'entrent pas dans le cadre contractuel. Ces variations et différences très mineures, seront portées à la connaissance de l'acheteur dès qu'elles seront constatées, permettant ainsi à ce dernier de maintenir ou non la commande ; si elles n'ont pas pu l'être avant la livraison, l'acheteur pourra user de son droit de rétractation. Les frais de retour seront alors pris en charge par Starterre. L'acheteur ayant pris connaissance des véhicules commercialisés par Starterre et de leurs caractéristiques, a sous sa seule responsabilité et en fonction de ses besoins tels qu'il les a préalablement déterminés avant toute commande, librement porté son choix sur le véhicule faisant l'objet de sa commande.

Disponibilité

Les offres présentées sur le Site sont valables dans la limite des stocks disponibles. En cas d'indisponibilité du véhicule commandé, Starterre en informera l'acheteur au plus tôt. Conformément aux dispositions de l'article L. 216-1 du code de la consommation, Starterre procédera alors au remboursement des sommes versées par l'acheteur au titre du paiement du véhicule non disponible, ce remboursement devant alors intervenir dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de paiement desdites sommes.

Commande du véhicule

L'acheteur peut procéder sur le Site ou en agence à une demande de devis du ou des véhicules sélectionnés. Si l'acheteur souhaite passer commande du ou des véhicules, il devra soit passer en agence soit prendre contact par e-mail ou par téléphone afin qu'un bon de commande soit établi. Si la commande est acceptée, Starterre adressera par e-mail un accusé de réception sous forme de bon de commande avec toutes les caractéristiques du devis, ainsi que la date et le lieu de livraison. La commande est considérée comme définitive après vérification et acceptation par l'acheteur, par retour d'e-mail, du bon de commande envoyé par Starterre, et après réception de l'acompte mentionné sur le bon de commande, étant précisé que la commande contient une obligation de paiement. Elle ne peut, à compter de cette date, plus être annulée ni modifiée, sous réserve des dispositions des articles « LIVRAISON DU VÉHICULE » et « RÉTRACTATION » ci-après dans l'hypothèse où la commande est passée par un consommateur.

Article 2 – PRIX

Les prix de vente des véhicules, présentés sur le Site ou en agence, sont indiqués en euros toutes taxes comprises. Ils tiennent compte de la taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.) applicable au jour de la commande. Les prix applicables sont ceux mentionnés sur le devis. Toute prestation ou option demandée par l'acheteur ne figurant pas dans le devis fera l'objet d'une facturation supplémentaire. Aucun rabais, remise ou ristourne ne sera consenti à l'acheteur. Les prix sont annoncés hors frais de formalités (+360€ TTC), hors frais de carte grise (variable selon département) et hors gestion des déchets de pneumatiques (Code de l'environnement Art R543-137 à 152) d'un montant de 7,78€ TTC.

Frais de formalités

Pour tous les véhicules (hors véhicules de type Camping-car, fourgons et vans aménagés)

Ils correspondent à la constitution du dossier complet d'immatriculation, aux formalités administratives effectuées dans le cadre du Système d'Immatriculation des Véhicules (100 € TTC), ainsi qu'à la mise en main du véhicule (260 € TTC - lustrage, nettoyage intérieur et ajout de 10 litres de carburant). Ces frais optionnels sont mentionnés sur le devis.

Pour les véhicules de type Camping-car, fourgons et vans aménagés

Ils correspondent à la constitution du dossier complet d'immatriculation, aux formalités administratives effectuées dans le cadre du Système d'Immatriculation des Véhicules (100 € TTC), ainsi qu'à la mise en main du véhicule (390 € TTC - présentation et formation aux différentes spécificités du véhicule (environ 1h30 à 2h30 en fonction du modèle) et ajout de 10 litres de carburant). Ces frais optionnels sont mentionnés sur le devis.

Article 3 - PAIEMENT DU PRIX

Lors de la confirmation de commande, l'acheteur s'engage à s'acquitter au profit de Starterre d'un acompte de 5 % du prix de vente par tout moyen à sa convenance. Le solde du prix est payable par chèque de banque certifié lors de la remise du véhicule ou par virement bancaire, lequel devra apparaître sur le compte bancaire de Starterre au plus tard, la veille de la prise de livraison du véhicule par le client. Starterre se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la commande et/ou la livraison du véhicule, en cas de non-paiement de toute somme qui serait due par l'acheteur, ou en cas d'incident de paiement. Des pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal sont applicables de plein droit aux montants impayés dès notification du rejet de paiement bancaire.

Article 4 - LIVRAISON DU VÉHICULE

Modalité de livraison

Le véhicule commandé sera mis à disposition de l'acheteur au lieu et à la date indiquée sur le bon de commande. Le véhicule est livré (à un particulier) avec 10 litres de carburants offerts (hors véhicules électriques) et une notice d'utilisation en Français (intégrée dans le véhicule, disponible dans l'application mobile du constructeur ou sur une clef USB). En cas de force majeure, le délai convenu sera prolongé, au bénéfice du client comme de STARTERRE, d'une période égale à la durée de l'événement qui a provoqué le retard. Dans ce cas, le véhicule livré sera dans le même état qu'avant la survenance de l'événement justifiant la force majeure. L'acheteur s'engage à prendre livraison du véhicule commandé, au lieu indiqué sur le bon de commande, dans les 15 jours de la date de la mise à disposition figurant au recto dudit bon de commande.

Retard de livraison

Starterre s'engage à livrer le véhicule au plus tard à la date indiquée au recto du bon de commande. Conformément à l'article L. 216-2 du code de la consommation, l'acheteur peut annuler sa commande par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en cas de dépassement de la date de livraison excédant 30 jours et non dû à un cas de force majeure. La vente est le cas échéant, considérée comme annulée à la réception, par Starterre, de la lettre par laquelle l'acheteur l'informe de sa décision, si la livraison n'est pas intervenue entre l'envoi et la réception de cette lettre.

Conformément à l'Art. L. 216-3, toute résiliation donnera lieu à la restitution, de la part de Starterre, de l'acompte et de toutes sommes versées par l'acheteur, dans un délai maximum de 14 jours à compter de la résiliation, selon un mode de paiement identique à l'Acheteur, sauf accord de ce dernier.

En cas de force majeure, la livraison du véhicule sera reportée à la date où l'événement de force majeure aura cessé, sans que la responsabilité du Vendeur ne puisse être engagée à ce titre et que l'Acheteur puisse demander une quelconque indemnité.

Si l'événement de force majeure entraîne un retard de livraison supérieur à 45 jours, chacune des parties aura la faculté de résilier la commande en cours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Starterre remboursera dans ce cas l'acompte et toutes sommes versées par l'acheteur dans un délai maximum de 30 jours à compter de la résiliation, selon un mode de paiement identique à l'acheteur, sauf accord de ce dernier. L'acheteur ne pourra alors réclamer à Starterre aucune indemnité quelconque à ce titre.

Article 5 - DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à la législation en vigueur en matière de vente à distance, l'acheteur ayant la qualité de consommateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour. Le délai mentionné à l'alinéa précédent court à compter de la réception pour les biens (la prise de possession, physiquement, du véhicule, par l'acheteur lui-même ou par un tiers désigné par lui, autre que le transporteur) ou de l'acceptation de l'offre pour les prestations de services. Lorsque le délai de quatorze (14) jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Starterre accusera réception de la rétractation dans les meilleurs délais par tout moyen à sa convenance. Lorsque le droit de rétractation est exercé, Starterre est tenu de rembourser l'acheteur de la totalité des sommes versées, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 14 jours suivant la date à laquelle ce droit a été exercé. Au-delà, la somme due est, de plein droit, productive d'intérêts au taux légal en vigueur. Ce remboursement s'effectue par un moyen de paiement identique à celui de l'acheteur sauf accord avec ce dernier. Le délai de remboursement peut cependant être prorogé jusqu'à la restitution du véhicule à Starterre. Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de fourniture de services dont l'exécution a commencé, avec l'accord de l'acheteur, avant la fin du délai de rétractation. Lors de la rétractation, l'acheteur pourra utiliser le formulaire de rétractation mis à sa disposition par le Vendeur, ou une lettre recommandée avec avis de réception ou tout support formel dénonçant la commande sans ambiguïté et, en parallèle, il devra procéder à la restitution du véhicule dans les meilleurs délais.

L'exercice du droit de rétractation implique la restitution du véhicule dans les meilleurs délais et dans les conditions suivantes :

- Le kilométrage parcouru depuis la date de livraison n'excède pas 150 kilomètres,

- Le véhicule n'a pas été endommagé et/ou accidenté,
- Le véhicule est restitué dans son état d'origine au siège social de Starterre tel qu'indiqué au premier paragraphe des présentes conditions générales de vente.

L'ensemble des documents, notamment légaux, accompagnant le véhicule devront être restitués :

- Certificat d'immatriculation,
- Certificat de cession au bénéfice de Starterre,
- Carnet de garantie,
- Cartes SD.

La restitution du véhicule conditionne le remboursement de l'acheteur par le Vendeur et dans le cas où le véhicule restitué ne remplirait pas les conditions ci-dessus, Starterre pourra effectuer une décote en proportion des frais engagés du fait du non-respect des conditions ci-dessus.

Il est également précisé que les frais optionnels (frais de formalités administrative et de préparation esthétique) ainsi que les accessoires qui ont été facturés resteront à la charge exclusive de l'acquéreur qui s'est rétracté.

 [Modèle de formulaire de rétractation](#)

Article 6 - GARANTIES LÉGALES

Garantie légale de conformité

Il appartient à l'acheteur de vérifier le bon état des véhicules au moment de la livraison. Cette vérification doit notamment porter sur la qualité, les caractéristiques, les quantités et les références des véhicules ainsi que leur conformité à la commande. L'acheteur dispose d'un délai de 24 mois à compter de la délivrance du bien pour agir (que le bien soit neuf ou d'occasion) (Article L.217-3 du Code de la consommation).

L'acheteur peut alors choisir entre la réparation et le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coûts prévues par l'article L.217-9 du code de la consommation.

L'acheteur est également dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les 24 mois suivants la délivrance pour les biens neufs et 12 mois pour les biens d'occasion (Article L.217-7 du Code de la consommation).

L'acheteur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du code civil. Dans cette hypothèse, l'acheteur peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil.

Garantie des vices cachés

Le vendeur est tenu des défauts de conformité du bien au contrat dans les conditions de l'article L.217-4 :

« Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. » et suivants du code de la consommation et des défauts cachés de la chose vendue dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants de code civil.

Garantie constructeur

Les véhicules livrés par Starterre possèdent une garantie Européenne du constructeur conformément à la réglementation (Règlement CE n°1400/2002). Cette garantie est assurée par tous les établissements représentant la marque du véhicule en France ainsi que dans les autres pays membres de l'Union Européenne. En cas de mauvais usage ou de non-respect par l'acheteur des instructions du constructeur dans l'application de la garantie, le Client ne pourra pas prétendre à un recours contre la société Starterre.

Garantie Starterre

Pour un véhicule n'entrant plus dans le cadre de la garantie constructeur, Starterre vous fait bénéficier d'une garantie pièces et main-d'œuvre, de 12 mois ou 15 000 km (au premier des deux termes échus) sur les pièces suivantes : vilebrequin, coussinets, bielles, pistons et leurs axes, segments, pignons de distribution, chaîne, tendeur de chaîne, arbre à cames, ensemble rampe de culbuteurs et/ou poussoirs, soupapes, pompe à huile, arbre intermédiaire, culasse et joint de culasse. Dans la boîte de vitesse manuelle : roulements, pignonnerie, arbres, moyeux et système de synchronisation, axes et fourchette de sélection, bonhommes d'interdiction. Dans la boîte de vitesse automatique : arbre des embrayages planétaires, disques d'embrayage et pistons de commande, convertisseur et pompe à huile. Au niveau du pont : différentiel, pignons et roulements. Pour tout remplacement ou réparation d'un organe couvert par la garantie sont pris en charge les éléments suivants : huile moteur et boîte de vitesse, filtre à huile moteur, liquide de refroidissement. **TOUTES LES PIÈCES NE RÉPONDANT PAS À CETTE LISTE SONT EXCLUES.**

Les véhicules utilisés pour une activité de transport (taxi, VTC, ambulance, auto-école) ne bénéficient pas cette garantie.

Si le véhicule bénéficie d'une garantie contractuelle complémentaire, celle-ci est mentionnée sur le devis et ses conditions sont précisées dans le carnet de garantie remis à l'acheteur lors de la livraison du véhicule.

Article 7 - RESPONSABILITÉ DE L'ACHETEUR

Conformément à l'Art. L. 216-4, dès la livraison du véhicule, l'acheteur prend à sa charge tous risques de perte, de vol et de détérioration. L'acheteur s'engage à obtenir un nouveau certificat d'immatriculation à son nom dans un délai d'un mois et à souscrire une assurance automobile couvrant au minimum sa responsabilité civile, le jour de la livraison.

Article 8 - CONTRÔLE TECHNIQUE OBLIGATOIRE

Dans le cas où la réglementation l'impose, Starterre remet à l'acheteur le certificat attestant que le véhicule d'occasion a subi le contrôle technique dans les délais prescrits, ainsi que le rapport correspondant. Si toutefois le contrôle technique n'était pas disponible le jour de la commande, le consommateur bénéficie du droit d'annuler sa commande en attendant la fourniture ultérieure d'un contrôle technique à jour.

Article 9 - CONTRÔLE DE SÉCURITÉ

Starterre s'engage, vis-à-vis de l'acheteur, à effectuer un contrôle de sécurité portant sur les organes dont la défectuosité risquerait de provoquer des accidents. Les vérifications et, s'il y a lieu les remises en état concernent les amortisseurs et les organes de suspension, les organes de direction, le système de freinage, les pneumatiques. D'une manière générale, Starterre devra contrôler et s'assurer de la conformité du véhicule aux prescriptions du Code de la Route.

Article 10 - CONTACT ET SERVICE CLIENTÈLE

L'acheteur dispose de plusieurs moyens pour toute communication ou demande de renseignement :

- Pour suivre votre commande, contacter le service commercial au numéro suivant : 04 72 71 98 98,
- Pour exercer votre droit de rétractation, adresser votre demande à la direction Starterre par écrit à l'adresse suivante : 33/41 Boulevard Lucien Sampaix, 69190 SAINT-FONS,
- Pour ce qui concerne la garantie du véhicule, l'acheteur devra contacter le service clientèle du constructeur, ou le service après-vente de Starterre au numéro suivant : 04 72 71 10 52,
- Pour toute réclamation, l'acheteur pourra s'adresser au service après-vente de Starterre au numéro suivant : 04 72 71 10 52

Article 11 - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Le véhicule ne devient la propriété de l'acheteur qu'après complet paiement du prix et des accessoires. Cette clause de réserve de propriété a été portée à la connaissance de l'acheteur lors de la signature de la

commande et par conséquent, avant la livraison du véhicule. En cas d'incident de paiement qui interviendrait après la livraison du véhicule, et portant sur tout ou partie du prix, Starterre pourra alors le faire saisir en tout lieu et par tout moyen à sa convenance.

Article 12 - DROIT APPLICABLE EN CAS DE LITIGE

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de ventes, ainsi que les opérations d'achat et de vente qui y sont visées sont soumises à la loi française. Tous les litiges auxquels les commandes passées sur le Site pourraient donner lieu seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Article 13 - MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

En cas de réclamation, le client consommateur doit dans un premier temps s'adresser à Starterre. En second recours, il peut s'adresser à Mobilians (ex-CNPA) :

- soit par courrier postal, à l'adresse :
M. le Médiateur de Mobilians,
43 bis route de Vaugirard
CS 80016 92197 Meudon CEDEX
- soit par courriel à l'adresse mediateur@mediateur-mobilians.fr
- soit sur son site internet : <https://www.mediateur-mobilians.fr>

Starterre vous informe de l'existence de la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges, destinée à recueillir les éventuelles réclamations issues d'un achat en ligne des consommateurs européens et de les transmettre aux médiateurs nationaux compétents. Cette plate-forme est accessible via l'adresse : <http://ec.europa.eu/consumers/odr>

Article 14 – DONNÉES PERSONNELLES

Starterre est attaché au respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et s'engage à tout mettre en œuvre pour respecter ce règlement et ainsi protéger les données personnelles qui sont collectées et traitées. Pour plus de détails sur la gestion des données personnelles, vous pouvez consulter notre politique de confidentialité : <https://www.starterre.fr/donnees-personnelles>.

Conformément à l'article L. 223-2 du Code de la consommation, le client est informé qu'il peut refuser d'être contacté par téléphone en s'inscrivant sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site <https://conso.bloctel.fr/>.